



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2025-02-14

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de partenariat pour une animation musicale gratuite dans une salle de la médiathèque André- Roman par monsieur Jonathan GAUTHIERO, musicien intervenant.

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de monsieur Jonathan GAUTHIERO, musicien intervenant, domicilié à MISON – 04200 - 2 chemin des Vergers.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation à titre gratuit d'une salle de la médiathèque André- Roman pour l'organisation d'une animation musicale tous les deux mois à compter du 29 mars 2025 pour une durée d'un an, renouvelable une fois par tacite reconduction. Cette animation musicale est proposée gratuitement par monsieur Jonathan GAUTHIERO, musicien intervenant.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la convention de partenariat entre la commune et monsieur Jonathan GAUTHIERO, domicilié à 04200 MISON – 2 chemin des Vergers pour une animation musicale dans une salle de la médiathèque André-Roman pendant les heures d'ouverture au public.

ARTICLE 2 : La salle est mise à disposition à titre gratuit à monsieur Gauthiero. L'animation musicale par monsieur Jonathan GAUTHIERO est également à titre gratuit. L'animation bimestrielle prendra effet à compter du 29 mars 2025 pour une durée d'un an, renouvelable une fois par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : Celle-ci sera applicable dès notification.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Jonathan GAUTHIERO, cité ci-dessus.

Fait à Sisteron, le 10 mars 2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 10/03/2025 à 10h32

REÇU EN PREFECTURE
Le 10/03/2025

Application agréée E-legalite.com